

L'an deux mil seize, dix-huit heures, le mardi 27 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Maison des Associations, en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{eurs} LOGNON, COTTEL, VANDEWALLE, M^{mes} DIRUY, BRUNET, Adjoints, M^{eurs} ANSARD, CHARPENTIER, DUBOIS, DELAFOSSE, PACCEU, M^{mes} FRANCIERE, LASORNE, DEMORY, LEBRUN, PRUVOST, CARON, GAPENNE.

Absents excusés : M. METAIS qui donne pouvoirs à M. LOGNON,
M. BIENAIME qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à Mme BRUNET,
Mme HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE.

Secrétaire de séance : M^{me} DIRUY.

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN MOULIN A VENT DE FLIXECOURT – MARCHÉ DE TRAVAUX

-Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27/12/2016,

-Ouïe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

● décide de retenir les offres mieux disantes des entreprises suivantes pour mener à bien la réhabilitation du moulin à vent de FLIXECOURT,

- Lot gros œuvre – Entreprise DE PIERRE – pour un montant de 214 528.00 € HT incluant l'offre de base (à 209 000.00 € HT) à laquelle s'ajoute les options (pour un montant de 5 528.00 € HT).
- Lot gros œuvre VRD – hors pierre – Entreprise COLAS – pour un montant de 30 184.00 € HT hors option.
- Lot charpente – Entreprise LECAT – pour un montant de 98 900.00 € HT hors option.
- Lot menuiserie – Entreprise MENUISERIES ET TRADITIONS - pour un montant de 16 621.00 € HT hors option.
- Lot couverture – Entreprise ROUSSEAU – pour un montant de 40 031.54 € HT hors option,
- Lot électricité – Entreprise POIREL – pour un montant de 3 927.00 € HT hors option.

L'attribution éventuelle des options se rapportant aux lots gros œuvre VRD hors pierre – charpente – menuiserie – couverture et électricité sera examinée par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

● autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. – RÉHABILITATION ÉCOLE J. PRÉVERT

Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante le projet de réhabilitation de l'école Jacques Prévert pour un montant de travaux estimé à 39 000.00 € HT soit 46 800.00 € TTC correspondant au devis présenté par OPEIC BATIMENTS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 13 650.00 € (35 %).
- Part revenant au maître d'ouvrage : 25 350.00 € HT (33 150.00 € dont 7 800.00 € de TVA).
- Fonds propre : 25 350.00 € HT.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

-approuve le rapport d'activités 2015 de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,

-autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCVNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code électoral,

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-désigne Madame Sophie BRUNET, en remplacement de Madame Michèle RUFFET, décédée, pour représenter la Commune de FLIXECOURT au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs et la Communauté de Communes de l'Ouest Amiens,

-approuve par conséquent que la Commune de FLIXECOURT soit représentée au sein dudit EPCI par :

- M. LOGNON René,
- Mme BRUNET Sophie,
- M. COTTEL Serge,
- Mme DIRUY Anne-Marie,
- M. GAILLARD Patrick,

-Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

RÉGISSEURS – PATINOIRE

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

-attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Michèle RUFFET, décédée, au poste de régisseur de la patinoire communale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

● désigne

→M. KOTECKI Philippe régisseur titulaire,
→Mme DIRUY Anne-Marie régisseuse suppléante
de la patinoire communale,

● autorise M. le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

LOCATION PATINOIRE

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de fixer la location de la patinoire à 120.00 € la demi-journée (soit 40 tickets à 3.00 €),
à partir du 1^{er} janvier 2017,

- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SUBVENTION

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement de la subvention suivante :

●HOCKEY CLUB : 50.00 €
